



## Conseils éclair sur les CELI pour 2019

Obtenez un revenu  
de placement non  
imposable pour réaliser  
vos objectifs financiers.

### Avantages exempts d'impôt

Les titulaires d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peuvent verser des cotisations jusqu'à concurrence du plafond annuel, gagner des intérêts, des dividendes et des gains en capital non imposables et même faire des retraits – à tout moment et pour quelque raison que ce soit – sans payer d'impôt.

### Ouverture d'un CELI

Tout résident canadien qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province peut ouvrir un CELI. L'âge de la majorité est de 19 ans à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut. Il est de 18 ans dans les autres provinces. À noter que vous devez avoir un numéro d'assurance sociale pour ouvrir un CELI. N'hésitez pas à faire appel à nous pour ouvrir un CELI.

### Versement des cotisations

Les particuliers commencent à accumuler des droits de cotisation à 18 ans, et les droits inutilisés peuvent être reportés indéfiniment. Vous pouvez verser des cotisations à votre CELI quel que soit votre revenu et continuer à contribuer à celui-ci même lorsque vous êtes retraité, puisque ce compte est permanent.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Canadiens auront la possibilité de cotiser 6 000 \$ de plus à leur compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour profiter de la croissance à l'abri de l'impôt. Compte tenu des droits de cotisation pour les années 2009 à 2019, vous pourriez faire croître jusqu'à 63 500 \$ à l'abri de l'impôt.

#### Plafonds de cotisation CELI (par année civile)

2009 à 2012	5 000 \$
2013 à 2014	5 500 \$
2015	10 000 \$
2016 à 2018	5 500 \$
2019	6 000 \$

### Retraits

Contrairement au régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous pouvez y effectuer des retraits, peu importe la raison. En outre, la somme retirée est ajoutée à vos droits de cotisation l'année civile suivante. N'oubliez pas que vous devez attendre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour remettre dans votre CELI les sommes qui en ont été retirées. Autrement, l'Agence du revenu du Canada pourrait vous imposer une pénalité pour cotisation excédentaire. De plus, la totalité du revenu ou du gain en capital provenant d'une cotisation excédentaire pourrait être assujettie

à l'impôt. Vous n'êtes pas tenu de faire des retraits à un certain âge. Vous avez donc le loisir de laisser croître vos revenus de placement à l'abri de l'impôt (voir le graphique ci-contre).

## Souplesse

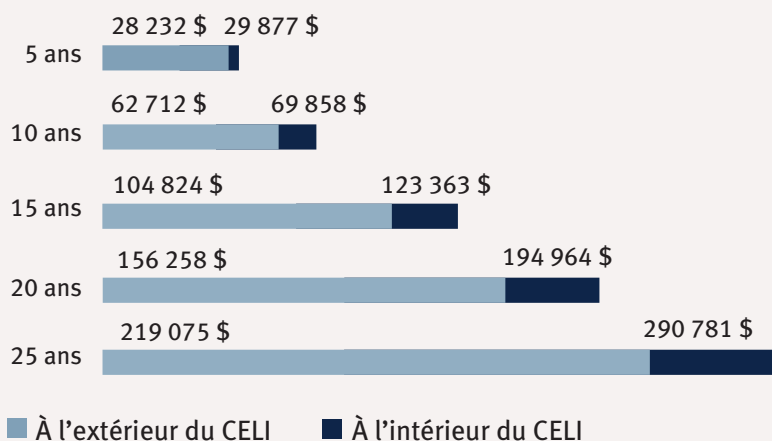
Vous pouvez utiliser votre CELI pour atteindre une vaste gamme d'objectifs de financement :

- Constitution d'un patrimoine à long terme grâce à des placements qui fructifient à l'abri de l'impôt ;
- Revenu de retraite libre d'impôt en complément de votre REER ou de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ;
- Financement d'achats importants ;
- Fonds d'urgence.

## Quelques conseils pour votre CELI

- Aidez à financer les études d'un enfant ou d'un petit-enfant en ayant recours à un CELI en sus du régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou de la fiducie familiale dont il bénéficie peut-être déjà.
- Mettez à l'abri de l'impôt une partie des gains en capital, dividendes et intérêts que vous gagnez actuellement dans un compte courant imposable.
- Accumulez des fonds en vue de la retraite en sus de ceux de votre REER.
- Gagnez des revenus libres d'impôt sur les versements du FERR dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat.

## Croissance composée à l'abri de l'impôt



Ce tableau montre quelle est la croissance d'un montant annuel de 5 000 \$ au sein d'un CELI, avec un taux d'intérêt annuel de 6 %, comparativement à sa croissance dans un compte de placement imposable. On présume que le taux d'imposition à l'extérieur du CELI est de 32 % et que le revenu d'intérêts est imposé annuellement. Toutes les cotisations sont versées au début de l'année. Taux de rendement annuel composé de 6 %. À titre informatif seulement. Ces chiffres ne sont pas des prévisions de rendement. Commissions et frais exclus. Les taux d'imposition réels et les taux de rendement varieront.

- Tirez avantage du fractionnement du revenu familial afin de réduire votre impôt total à payer en donnant des actifs provenant de votre compte bancaire à votre conjoint ou à vos enfants majeurs au revenu moins élevé pour qu'ils les versent à leur CELI.
- Dans les provinces et les territoires où cela est permis, envisagez de désigner un bénéficiaire de votre CELI afin d'éviter les frais d'homologation.
- Pensez à désigner votre conjoint comme titulaire remplaçant (plutôt que comme bénéficiaire) de votre CELI afin de faciliter l'administration à votre décès.

## Le transfert de votre CELI

Le regroupement de vos actifs facilite la gestion de vos finances et permet à votre conseiller de connaître votre situation financière globale. Si vous détenez un CELI auprès d'une autre institution, vous pouvez effectuer un « transfert admissible » de vos avoirs, au lieu de retirer les fonds pour les verser de nouveau. Un transfert admissible permet d'éviter les délais et les conséquences fiscales défavorables. De plus, nous veillons à ce qu'il soit fait rapidement et facilement.

**Que vous désiriez ouvrir un CELI, verser une cotisation pour 2019 ou adopter une nouvelle stratégie pour votre compte, n'hésitez pas à communiquer avec nous.**